

L'adhésion à la SSOO

Etat octobre 2024

Prestations & avantages

1. Formation continue

- Les membres de la SSOO s'engagent à développer en permanence leurs compétences professionnelles et à actualiser leurs connaissances spécialisées des derniers développements de l'optométrie.
- Chaque année, ils remplissent l'obligation de formation continue (OFC) de onze crédits SSOO - ce qui correspond à deux jours et demi de formation continue. L'accomplissement peut être attesté et délivré chaque année par un diplôme de la SSOO (voir page 4, exemple d'image), qui permet en outre d'utiliser le suffixe « SSOO » dans la désignation professionnelle, par exemple « Otto Metriste, optométriste SSOO ». Vous démontrez ainsi publiquement que vous maintenez vos connaissances professionnelles à jour.
- Les membres de la SSOO bénéficient de tarifs préférentiels pour les cours de formation continue organisés par la SSOO et par l'association partenaire AOR.
- La SSOO organise chaque année le Congrès SSOO (mars) ainsi que l'OPT-X.ch (septembre), et également des workshops spécialisés d'une journée et des manifestations en ligne plus courtes.
- Depuis 2020, l'optométrie est une profession de la santé et la formation professionnelle continue est donc prescrite par la loi - l'adhésion à la SSOO et l'accomplissement de l'OFC vous permettent de justifier à tout moment de l'accomplissement de l'obligation de formation continue.
- La SSOO soutient les étudiant-e-s en bachelor d'optométrie d'une part en leur proposant une adhésion sans conséquence financière en tant que membre invité (voir p. 3, « Types d'affiliation ») et d'autre part en subventionnant fortement leur participation aux congrès de la SSOO - une journée de congrès ne coûtant que 50 francs aux étudiant-e-s.

2. Politique professionnelle

- La SSOO s'engage avec passion pour la profession d'optométrie dans la politique professionnelle nationale. La SSOO dirige tous les développements et les nouveaux projets ou participe de manière déterminante aux groupes de travail et aux organes de décision.
- Dans ce but, des délégué-e-s du comité directeur de la SSOO (en collaboration avec des représentants d'OPTIQUESUISSE) rencontrent une fois par an l'autorité compétente de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour un bilan de la situation actuelle.
- Les projets actuels comprennent l'uniformisation nationale de la « formation tout au long de la vie » conformément à la législation sur la santé, les nouveautés de la liste des moyens et appareils (LiMA) concernant la gestion de la myopie, et la procédure juridique contre la décision de l'Office fédéral suisse de la recherche et de l'innovation (OFSI). Celui-

ci avait décidé d'accepter le règlement d'examen « experte opticienne / expert opticien » qui contient, en violation de la loi, la réfraction et l'adaptation des lentilles de contact.

3. Renseignements et informations sectorielles

- Le secrétariat de la SSOO est toujours à votre disposition pour des renseignements sur le secteur, la profession et la formation continue. Les heures de bureau sont du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.
- La page d'accueil de la SSOO propose des informations et des mises à jour sur les changements législatifs et les normes professionnelles ainsi que d'autres actualités, un agenda des événements de formation continue et un marché de l'emploi (pour les membres, la publication d'offres d'emploi est gratuite).
- La SSOO propose diverses brochures et d'autres aides pour les professionnels à télécharger ou à commander à un prix réduit pour les membres, notamment :
 - Brochure « [Conseils d'utilisation pour les porteurs de lentilles de contact](#) », versions « lentilles de contact souples » et « lentilles de contact rigides / flexibles », en allemand et en français, à remettre aux clients.
 - Brochure « Directives de travail pour l'optique et l'optométrie ».
 - Brochure « Good Practice Guide - Optométrie en Suisse ».
- Les membres de la SSOO reçoivent quatre fois par an la publication de l'association « [Flash-Info](#) », qui met en lumière les développements de la branche au cours des trois derniers mois.
- Les nouvelles et les développements actuels sont régulièrement communiqués par le biais de la newsletter et des médias sociaux ([LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#)).

4. Instruments de gestion d'entreprise

- Les membres de la SSOO peuvent souscrire un abonnement HIN à prix réduit auprès de Health Info Net AG, le standard suisse pour la communication cryptée dans le domaine de la santé. Cela permet de répondre aux exigences légales en matière de protection des données dans le domaine de la transmission des données de santé.
- En cas de nouveaux développements dans le secteur, la SSOO élabore régulièrement des modèles de lettres, des fiches d'information ou des FAQ.

5. Réseau

- En devenant membre de la SSOO, les membres s'assurent l'accès à un réseau professionnel de collègues. Cela offre des possibilités de mise en réseau, d'échange d'expériences et de soutien mutuel.
- Représentation dans la communauté internationale de l'optométrie : la SSOO est membre de l'organisation faîtière européenne European Council of Optometry and Optics ECOO, de l'European Academy of Optometry and Optics EAEO et du World Council of Optometry WCO, l'organisation faîtière mondiale.
- La plateforme d'échange Optom Next offre des possibilités supplémentaires de réseautage et de mentorat - en particulier pour les jeunes professionnels.

Avec sa nouvelle orientation stratégique 2024, la SSOO s'est fixé pour objectif d'augmenter encore la valeur ajoutée pour ses membres. Cela passe notamment par une focalisation accrue sur toutes les régions linguistiques de Suisse, l'actualisation de l'offre de formation continue et d'autres services. Dans ce contexte, l'association prend toujours en compte, dans la mesure du possible, les demandes formulées par ses membres.

Types d'adhésion

1. Membres actifs

- Optométristes et opticien-ne-s diplômé-e-s (ou formation équivalente) qui exercent activement leur profession.
- Remplissent l'obligation de formation continue et reçoivent ainsi la vignette annuelle.
- Ont le droit de vote à l'assemblée générale.

2. Membres promoteurs

- Les professionnel-le-s de la branche (par exemple les opticien-ne-s CFC ou les collaborateurs-trices de l'industrie) qui soutiennent les objectifs de la SSOO et souhaitent profiter des avantages d'une adhésion.
- Ne sont pas tenu-e-s de suivre la formation continue obligatoire, mais :
- Peuvent devenir membres actifs après avoir rempli l'obligation pendant trois années consécutives (pas possible avec toutes les formations professionnelles).
- N'ont pas le droit de vote à l'AG.

3. Membres passifs

- Anciens membres qui ont cessé d'exercer la profession d'opticien-ne ou d'optométriste, mais qui souhaitent rester membres de la SSOO.
- Ne sont pas tenus de remplir l'obligation de formation continue.
- N'ont pas le droit de vote à l'AG.

4. Membres honoraires

- Des sociétaires qui ont particulièrement bien servi les intérêts de la SSOO ou qui se sont distingués en matière d'optique et d'optométrie.
- Exonérés du versement de la cotisation annuelle
- Ont le droit de vote à l'assemblée générale.

5. Membres invités

- Étudiant-e-s en optométrie.
- Membres sans conséquence financière pendant les études. Également des visites de congrès fortement subventionnées (CHF 50 par jour).
- Après l'obtention du diplôme, l'adhésion peut se faire en tant que membre actif - la première année n'a pas de coût pour les anciens membres invités.
- N'ont pas le droit de vote à l'AG.

6. Membres entreprises

- Entreprises industrielles du secteur de l'optique qui souhaitent promouvoir les objectifs de la SSOO.
- Les avantages : Entrées gratuites aux congrès et droit de préférence au sponsoring et au programme-cadre, accréditation gratuite de manifestations de formation continue propres à l'entreprise, etc.
- N'ont pas le droit de vote à l'AG.

Tarifs

	Cotisation	Frais d'admission
Membres actifs	CHF 380	CHF 100
Membres promoteurs	CHF 380	CHF 100
Membres passifs	CHF 210	-
Membres invités	CHF 0	CHF 0
Membres entreprises	CHF 4'520	CHF 0

Exemple diplôme de la SS00